

## Compte rendu de secteur

### Apprentissage et garde des jeunes enfants

#### Historique

---

Les programmes fédéraux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) des Premières Nations – le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques et l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits – ont toujours été sous-financés, insuffisamment mis en œuvre et inadaptés aux besoins des Premières Nations. L'Assemblée des Premières Nations (APN) demande depuis des décennies que ces services soient modifiés afin que les enfants des Premières Nations bénéficient d'un soutien adéquat durant leurs premières années.

En 2016, l'Assemblée des Premières Nations a conféré au Groupe de travail national d'experts (GTNE) sur l'AGJE des Premières Nations le mandat de diriger des activités de mobilisation dans l'optique d'élaborer le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations, qui décrirait la vision, les principes et les objectifs de l'AGJE des Premières Nations. La vision du Cadre est la suivante : des enfants des Premières Nations heureux et en bonne santé qui sont ancrés dans leur identité de membre des Premières Nations et soutenus par des programmes et des services fondés sur la culture et la langue et déterminés par les Premières Nations. Le Cadre est appuyé par la résolution 83/2017 de l'APN, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, qui constitue le volet des Premières Nations du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, qui a été lancé en 2018 et qui était assorti d'un investissement de 1,02 milliard de dollars sur dix ans pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations.

#### Plaidoyer récent de l'APN

---

Conformément aux mandats donnés par les Premières Nations-en-Assemblée concernant l'élaboration d'un modèle de financement d'AGJE déterminé par les Premières Nations, l'APN a chargé l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) de mener une recherche auprès des Premières Nations en vue d'élaborer un modèle de financement qui reflète les besoins et les priorités des Premières Nations en matière d'AGJE. Le GTNE supervise ce travail et fournira des conseils et des renseignements à l'IFPD, en collaboration avec des groupes régionaux de gouvernance de l'AGJE et des experts des Premières Nations. Le travail devrait se terminer d'ici le 31 mars 2024.

L'APN demande depuis longtemps un soutien accru pour les programmes et services d'AGJE des Premières Nations, notamment combler les lacunes historiques en matière de financement. Le budget de 2021 proposait d'investir 30 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 8,3 milliards de dollars par la suite dans l'AGJE au Canada. De ce montant, 878,53 millions de dollars sont consacrés à l'AGJE des Premières Nations. À la suite du plaidoyer de l'APN, le budget

de 2021 a également fait des investissements historiques dans les infrastructures d'AGJE des Premières Nations, à savoir plus de 250 millions de dollars sur trois ans.

Le budget de 2021 proposait aussi de légiférer sur un système pancanadien d'AGJE. Le projet de loi C-35, *Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada*, a été présenté à la Chambre des communes en décembre 2022. En 2022, les Premières Nations-en-Assemblée ont adopté la résolution 08/2022 de l'APN, *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, qui décrit les priorités des Premières Nations en matière de loi fédérale sur l'AGJE, qui affirme que cette loi fédérale devra respecter les droits à l'autodétermination et la compétence des Premières Nations en matière d'AGJE et qui demande au Canada de s'engager directement auprès des détenteurs de droits. Au début de 2023, l'APN, avec l'aide du GTNE, a préparé une proposition destinée au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Dans cette proposition, elle s'inquiète de l'absence d'activités de mobilisation et d'un consentement préalable, libre et éclairé des Premières Nations dans l'élaboration du projet de loi C-35. De plus, elle souligne la nécessité de reconnaître et d'appuyer la compétence et les droits des Premières Nations et met l'accent sur l'importance d'un financement à long terme pour l'AGJE des Premières Nations.

### **Prochaines étapes**

---

L'APN continuera de suivre l'évolution du projet de loi C-35 tout au long du processus législatif et de faire valoir les droits et la compétence des Premières Nations dans ce processus. Elle continuera de surveiller la mise en place des investissements du budget de 2021 dans l'AGJE des Premières Nations afin de s'assurer que les enfants, les familles et les communautés des Premières Nations bénéficient de services d'AGJE d'une grande qualité, fondés sur la culture et les langues des Premières Nations et déterminés et offerts par celles-ci. L'APN continuera de défendre la gouvernance, l'autodétermination et la compétence des Premières Nations dans le domaine de l'AGJE durant la mise en œuvre des Cadres d'AGJE autochtones et des Premières Nations, ainsi que dans le processus d'élaboration d'un système national de services de garde d'enfants.